

## Compte rendu de séance

Séance du 6 Mars 2021

L' an 2021 et le 6 Mars à 09 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie sous la présidence de ALBARO Michel, Maire.

**Présents** : Mmes : BERCHOT Arlette, GOARIN Elisabeth, HENRION Valérie, LENORMAND Hélène, MM : ALBARO Michel, BREMARD Frédéric, DE LOBKOWICZ Wenceslas, GIRARD Didier, MICHEL Vincent, NEDELEC Olivier, PELLETIER Stéphane, TROGNON Luc

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DEPOILLY Mélanie à Mme LENORMAND Hélène

Excusé(s) : Mme GUILLON Monika

Absent(s) : Mme BOURDEL Christine

### Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 26/02/2021

**Date d'affichage** : 26/02/2021

**A été nommé(e) secrétaire** : M. DE LOBKOWICZ Wenceslas

### Objet(s) des délibérations

#### SOMMAIRE

D\_2021\_03\_01 - Avis sur le projet de modification des Statuts du COSEC

D\_2021\_03\_02 - Autorisation de signature au Maire pour la convention avec Merey sur le déneigement

D\_2021\_03\_03 - Autorisation de signature au Maire pour la convention de prêt des installations sportives avec SNA

D\_2021\_03\_04 - Lancement marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide

D\_2021\_03\_05 - Recrutement d'entreprises pour les travaux à l'ancienne gare suite à l'appel d'offre clôturé le 15/02/2021

D\_2021\_03\_06 - Demande de subvention pour une citerne incendie à St Chéron

D\_2021\_03\_07 - Demande de subvention pour la création d'un restaurant scolaire

D\_2021\_03\_08 - Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget

D\_2021\_02\_09 - Débat d'orientation budgétaire 2021

### Avis sur le projet de modification des Statuts du COSEC

**réf : D 2021 03 01 - Avis sur le projet de modification des Statuts du COSEC**

**Vu** le code générale des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n° D 2020/12-01 du Syndicat de Gestion du COSEC du collège Lucie Aubrac de Bueil, du 15 décembre 2020 approuvant la modification des statuts du Syndicat de Gestion du COSEC du collège Lucie Aubrac de Bueil ;

**Vu** le projet de modification de statuts du Syndicat de Gestion du COSEC du collège Lucie Aubrac de Bueil ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à la modification des statuts, notamment les articles :

- Article 3 – Adhésion et retrait des membres délibérants,
- Article 7 – Institution d'un bureau,
- Article 8 – Fonctionnement du comité et du bureau.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'adopter le projet de modification des statuts proposé par le COSEC.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Evreux

le : 15/03/2021

et publication ou notification

du : 15/03/2021

**Autorisation de signature au Maire pour la convention avec Mery sur le déneigement**

**réf : D 2021 03 02 - Autorisation de signature au Maire pour la convention avec Mery sur le déneigement**

**Considérant** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention avec la commune de Mery sur le déneigement,
- **FIXE** le tarif horaire à 76.20 € hors coût des matières premières.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Evreux

le : 15/03/2021

et publication ou notification

du : 15/03/2021

**Autorisation de signature au Maire pour la convention de prêt des installations sportives avec SNA**

**réf : D 2021 03 03 - Autorisation de signature au Maire pour la convention de prêt des installations sportives avec SNA**

**Considérant** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de mise à disposition gracieuse des installations sportives communautaires.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Evreux

le : 15/03/2021

et publication ou notification

du : 15/03/2021

**Lancement marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide**

**réf : D 2021 03 04 - Lancement marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide**

**Considérant** le marché signé avec Convivio en 2016,

**Considérant** l'avenant du marché signé avec Convivio en 2020 en raison de la crise sanitaire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer le marché de fourniture et de livraison de repas en liaison froide,
- **DELEGUE** à Monsieur le Maire le choix du prestataire sur avis de la commission d'appel d'offres si celui-ci ne permet pas une décision du conseil municipal lors de la réunion du 9 avril 2021,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de ce marché.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Evreux

le : 15/03/2021

et publication ou notification

du : 15/03/2021

**Recrutement d'entreprises pour les travaux à l'ancienne gare suite à l'appel d'offre clôturé le 15/02/2021**  
**réf : D 2021 03 05 - Recrutement d'entreprises pour les travaux à l'ancienne gare suite à l'appel d'offre clôturé le 15/02/2021**

Monsieur le Maire rappelle le contenu du projet des travaux de l'ancienne gare.

Pour ces travaux, une consultation a été réalisée sous la forme d'un marché à procédure adaptée (en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25/03/2016) découpé en plusieurs lots détaillés ci-dessous.

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
01.	INSTALLATION DE CHANTIER - GROS ŒUVRE - RAVALEMENT - VRD
02.	MENUISERIE EXTERIEURE BOIS
03.	MENUISERIE INTERIEURE - CLOISONS - DOUBLAGE
04.	SOL - PEINTURE - SIGNALÉTIQUE
05.	ELECTRICITE
06.	CHAUFFAGE - PLOMBERIE - VENTILATION

Au total 6 offres dématérialisées ont été déposées.

Dans les délais impartis :

- 2 entreprises ont remis une offre pour le lot n°1 ;
- 1 entreprises a remis une offre pour le lot n°2 ;
- 1 entreprises a remis une offre pour le lot n°3 ;
- 2 entreprises ont remis une offre pour le lot n°4 ;
- Aucune entreprise n'a remis d'offre pour le lot n°5 ;
- 2 entreprises ont remis une offre pour le lot n°6 ;

- Avec les critères de jugement des offres retenus et précisés dans le règlement de la consultation, qui sont les suivants : prix des prestations : 50 % -- valeur technique de l'offre : 50% ; La valeur technique est décomposée en 4 sous-critères : méthodologie : 12.5% -- dispositions concernant la sécurité, l'hygiène et les déchets : 12.5% -- moyens humains : 12.5% -- matériaux proposés : 12.5% -

- Après réunion de la commission d'appel d'offres en mairie le 16/02 dernier à 18h00 pour l'ouverture des plis ;

- Après analyse des offres, réalisée par l'architecte M. ROGGWILLER ;

- Considérant les questions soulevées par les offres remises dans le cadre du lot n°4 : Peinture, une demande de complément a été envoyée à chaque entreprise via la plateforme sécurisée de marché public ;

- Le lot n°5 est déclaré infructueux, en raison d'absence d'offres. Une consultation par devis sera relancée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECLARE** infructueux le lot 5 en raison d'absence d'offres,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à relancer une consultation pour le lot 5.
- **DELEGUE** à Monsieur le Maire l'attribution du lot 5 et l'autorise à signer tous documents nécessaires à ce lot.

- **DECIDE** de retenir les entreprises ci-dessous :

- |            |                      |                                   |
|------------|----------------------|-----------------------------------|
| - Lot n° 1 | Entreprise LIEBAULT  | pour un montant de 80 600.00 € HT |
| - Lot n° 2 | Entreprise SAUVAGE   | pour un montant de 30 748.28 € HT |
| - Lot n° 3 | Entreprise SAUVAGE   | pour un montant de 39 756.56 € HT |
| - Lot n° 4 | Entreprise DOLPIERRE | pour un montant de 25 827.00 € HT |
| - Lot n° 6 | Entreprise EPB       | pour un montant de 16 267.12 € HT |

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ces lots.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Evreux

le : 15/03/2021

et publication ou notification

du : 15/03/2021

**Demande de subvention pour une citerne incendie à St Chéron**

**réf : D 2021 03 06 - Demande de subvention pour une citerne incendie à St Chéron**

**Considérant** la législation sur l'implantation des bornes incendie,

**Considérant** l'exposé de Monsieur le Maire,

Une estimation du coût global des travaux présente les chiffres suivants :

- Citerne	7 800.00 €
- Installation	10 872.00 €
- Terrain	720.00 €
- Notaire	1 800.00 €
- Géomètre	900.00 €
	-----
<b>TOTAL TRAVAUX H.T.</b>	<b>22 092.00 €</b>
T.V.A. 20 %	3 914.40 €
	-----
<b><u>TOTAL TRAVAUX T.T.C.</u></b>	<b><u>26 006.40 €</u></b>

**Considérant** que le financement prévisionnel de ces travaux s'effectuera comme suit :

- Subvention DETR (40%)	8 836.81 €
- Subvention du CD 27 (40%)	8 836.81 €
- Fonds propres	4 418.38 €
- Fonds propres pour TVA	3 914.40 €
	-----
<b><u>SOIT UN TOTAL DE</u></b>	<b><u>26 006.40 €</u></b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'adopter ces travaux sous conditions d'obtention d'aides,
- **SOLLICITE** de l'état une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) pour l'année 2021,
- **SOLLICITE** du Département une subvention pour l'année 2021,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de ces travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes subventions pour ce projet, à lancer les travaux si les demandes de subventions reçoivent un avis favorable et à signer tous documents pour la bonne exécution de ces travaux.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Evreux

le : 15/03/2021

et publication ou notification  
du : 15/03/2021

**Demande de subvention pour la création d'un restaurant scolaire**  
**réf : D 2021 03 07 - Demande de subvention pour la création d'un restaurant scolaire**

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,

Une estimation du coût global des travaux présente les chiffres suivants :

- Travaux	1 176 696.03 €
- Honoraires, études...	151 286.12 €
	-----
<b>TOTAL TRAVAUX H.T.</b>	<b>1 327 982.15 €</b>
T.V.A. 20 %	265 596.43 €
	-----
<b><u>TOTAL TRAVAUX T.T.C.</u></b>	<b><u>1 593 578.58 €</u></b>

Considérant que le financement prévisionnel de ces travaux s'effectuera comme suit :

- Subvention DETR (45.4%)	602 903.90 €
- Subvention du CD 27 (30%)	398 394.65 €
- Subvention SNA (4.52%)	60 000.00 €
- Capitaux empruntés	150 000.00 €
- Fonds propres	116 683.61 €
- Fonds propres pour TVA	47 754.24 €
- FCTVA	217 842.19 €
	-----
<b><u>SOIT UN TOTAL DE</u></b>	<b><u>1 593 578.58 €</u></b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'adopter ces travaux sous conditions d'obtention d'aides,
- **SOLLICITE** de l'état une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) pour l'année 2021,
- **SOLLICITE** du Département une subvention pour l'année 2021,
- **SOLLICITE** de la SNA une subvention pour l'année 2021,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de ces travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes subventions pour ce projet, à lancer les travaux si les demandes de subventions reçoivent un avis favorable et à signer tous documents pour la bonne exécution de ces travaux.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Evreux  
le : 15/03/2021

et publication ou notification  
du : 15/03/2021

**Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget**  
**réf : D 2021 03 08 - Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Préambule :** Monsieur le Maire, indique aux membres du Conseil que l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors remboursement de la dette).

Les dépenses à prévoir sont les suivantes :

- Compte 2051 : 6 500 euros TTC pour les logiciels
- Compte 2111 : 1 867.19 euros TTC pour les frais de notaire lié au don de terrain près du cimetière de Lorey
- Compte 21311 : 1 160.40 euros TTC pour les stores de la mairie
- Compte 21312 : 19 000 euros TTC pour les travaux aux sanitaires de l'école, l'organigramme des clés de l'école et le panier de basket
- Compte 2182 : 3 600 euros TTC pour le camion benne du service technique
- Compte 2184 : 3 227 euros TTC pour le mobilier urbain (bancs, poteaux, bornes...)
- Compte 2188 : 2 400 euros TTC pour le défibrillateur

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :**

**Article 1 :** d'annuler la délibération 2021\_01\_02 du 15/01/2021,

**Article 1 :** de voter ces investissements avant le vote du budget,

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer ses investissements.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Evreux

le : 15/03/2021

et publication ou notification

du : 15/03/2021

**Débat d'orientation budgétaire 2021**

**réf : D 2021 02 09 - Débat d'orientation budgétaire 2021**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** le règlement intérieur du conseil,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** des orientations budgétaires de la commune pour l'année 2021 telles que présentées ci-dessous :

**A –Section de Fonctionnement - Dépenses**

**Chapitre 011 : Charges à caractère général :**

- Ce chapitre concerne les dépenses de fluides, locations immobilières, l'entretien des terrains, bâtiments et voiries, la maintenance, les assurances multirisques, les remboursements de frais, les impôts et taxes.
- Au BP 2020 nous avons voté 260 225.41 €
- **Pour le BP 2021 nous n'envisageons pas d'augmentation substantielle de ce chapitre. Nos actions seront poursuivies dans le cadre des économies d'énergies et de la maîtrise des consommations. A noter une nouvelle obligation d'analyse de l'air dans les salles de classe. Il conviendra d'introduire les dépenses de fonctionnement induites par la mise en service de la nouvelle salle périscolaire.**

**Chapitre 012 : Dépenses de personnel :**

- Ce chapitre concerne les dépenses relatives aux salaires et charges, ainsi qu'aux assurances du personnel et à la médecine du travail.
- Au précédent budget nous avons voté 333 706 €

- **Pour le BP 2021 notre objectif est de maintenir les emplois nécessaires aux besoins et attentes. Il sera ainsi nécessaire de recruter temporairement des emplois indiciaires pour faire face aux arrêts de maladie longue durée. Pour l'élaboration du budget primitif 2021, il sera nécessaire de prendre en compte les prévisions de dépenses suivantes : La refonte imposée par l'Etat de la grille indiciaire des catégories C.**

**Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante :**

- Ce chapitre concerne les dépenses relatives aux indemnités des élus, au service incendie, aux participations des groupements communaux ou intercommunaux, à la dotation du CCAS et aux subventions des associations.
- Au précédent budget nous avons voté 122 873.62 €.
- **Pour 2021, notre objectif est de maintenir les subventions aux associations et de maîtriser les autres dépenses.**

**Chapitre 66 : Charges financières :**

- Ce chapitre concerne les intérêts bancaires des différents prêts contractés les années précédentes.
- Au précédent budget nous avons voté 4 682.74 €.
- **Pour l'élaboration du budget primitif 2021, notre objectif est de ne pas contracter d'emprunt. Au chapitre 16 de la section d'investissement sont joints l'état de la dette de la commune et les autres dépenses.**

**Chapitre 67 : Charges exceptionnelles :**

- Ce chapitre concerne les charges exceptionnelles non prévisibles.
- Au précédent budget nous avons voté 3 600 €.
- **Au BP 2021 seuls les crédits nécessaires seront inscrits.**

**Chapitre 022 : Dépenses imprévues :**

- Ce chapitre concerne une réserve en cas de nécessité et n'est alimenté qu'à minima.
- Au précédent budget nous avons voté 15 000 €.
- **Pour le BP 2021 l'inscription sera également limitée à 15 000 €.**

**Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement :**

- Ce chapitre permet de montrer notre capacité à investir en autofinancement
- Au précédent budget nous avons voté 142 893.90 €.
- **Pour le BP 2021 Notre objectif est de proposer le montant compatible avec les objectifs d'investissements.**

**Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections :**

- Ce chapitre concerne essentiellement les dotations aux amortissements pour les travaux réalisés avec le SIEGE.
- Au précédent budget nous avons voté 6 767.42 €.
- **Pour le BP 2021 l'inscription portera sur les mêmes investissements**

**B – Section de Fonctionnement – Recettes**

**Chapitre 002 : Résultat d'exploitation reporté :**

- Ce chapitre porte sur le solde constaté à l'issue du Compte Administratif de l'année précédente.
- Au précédent budget nous avons voté 306 098.83 €. 2 517 650 €.

**Le BP 2021 précisera le montant constaté au CA 2020, soit 481 874.52 €.**

**Chapitre 013 : Atténuation de charges :**

- Ce chapitre concerne le remboursement des assurances pour les absences longues des personnels.
- Au précédent budget nous avons voté 22 000 €.

**Le BP 2021 portera sur une estimation de 5 500 € correspondant aux absences de personnel.**

#### **Chapitre 70 : Vente de produits fabriqués, prestations de service :**

- La principale recette enregistre la participation des familles au restaurant scolaire.
- Au précédent budget nous avons voté 74 956 €.
- **Pour le BP 2021 l'inscription portera sur les mêmes recettes.**

#### **Chapitre 73 : Impôts et taxes :**

- Ce chapitre porte sur les taxes foncières et d'habitation, les attributions de compensations (provenant de SNA), Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), la taxe additionnelle aux droits de mutation.
- Au précédent budget nous avons voté 596 899 €.
- **Pour le BP 2021 l'objectif est de maintenir les taux communaux en attente des notifications définitives de la part de l'Etat.**

#### **Chapitre 74 : Dotations et participations :**

- Ce chapitre porte sur les dotations de l'Etat (dotation globale de fonctionnement – DGF, dotation de solidarité rurale – DSR, dotation nationale de péréquation - DNP), des communes associées à certaines prestations (écoles notamment).
- Au précédent budget nous avons voté 138 196 €.
- **Pour le BP 2021, en attente des confirmations des dotations, nous resterons sur les mêmes bases.**

#### **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante :**

- Ce chapitre porte sur les loyers des immeubles et produits divers.
- Au précédent budget nous avons voté 25 500 €.
- **Pour le BP 2021 nous prévoyons une baisse des articles tarifaires et nous proposerons un budget vers 22 000 €.**

#### **Chapitre 77 : Produits exceptionnels :**

- Au précédent budget nous avons voté 1 397 €.
- **Pour le BP 2021 nous intégrerons un don d'un habitant de Breuilpont d'une valeur de 25 000 €.**

#### **Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections :**

- Ce chapitre concerne les travaux réalisés en régie par les personnels communaux et relevant d'investissements.
- Au précédent budget nous avons voté 0 €.
- **Pour le BP 2021 l'inscription portera sur les mêmes montants.**

### **C – Section d'Investissement - Dépenses :**

#### **Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées :**

- Ce chapitre concerne les remboursements du capital des prêts contractés antérieurement.
- Au précédent budget nous avons voté 44 512.58 €.
- **Le BP 2021 tiendra compte du remboursement du capital des prêts en cours. Il n'est pas envisagé de nouveaux emprunts.**

#### **Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles :**

- Au précédent budget nous avons voté 22 657 €.
- **Pour le BP 2021 ce chapitre concernera l'étude du centre bourg réalisée par EPFN et les dépenses liées aux logiciels administratifs et comptables.**

#### **Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées :**

- Ce chapitre concerne la participation de la commune aux travaux réalisés par le SIEGE.
- Au précédent budget nous avons voté 6 666.66 €



- **Pour le BP 2021 les dépenses correspondront aux programmes retenus pour 2021 par le SIEGE : enfouissements du réseaux rue du clos Halot et le Garenne.**

#### **Chapitre 21 : Immobilisations corporelles**

- Ce chapitre porte sur les dépenses relatives aux fournitures de matériels divers, scolaires, de voirie, de signalisation, de transport, de matériel technique, de bureau, d'informatique, de mobilier.
- Au précédent budget nous avons voté 211 993.90 €.
- **Pour le BP 2021, outre les dépenses récurrentes liées au fonctionnement et à la modernisation des écoles, des services municipaux (matériel informatique, matériel des services techniques et des bureaux), des cimetières, et Ancienne Gare**

#### **Chapitre 23 : Immobilisations en cours :**

- Ce chapitre porte sur les différents travaux de bâtiments, de voirie et d'installations diverses qui s'étalent sur plusieurs exercices budgétaires.
- Au précédent budget nous avons voté 223 064.52 €.
- **Pour le budget 2021 aucuns travaux ne sont prévus sur plusieurs exercices.**

#### **Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté :**

- Ce chapitre porte sur le besoin de financement de l'année précédente.
- Au précédent budget nous avons voté 233 660.76 €.
- **Pour le BP 2021 nous aurons à inscrire le besoin de financement de l'année 2020.**

### **D – Section d'Investissement - Recettes :**

#### **Chapitre 13 : Subventions d'investissement :**

- Ce chapitre concerne les diverses subventions sollicitées sur certaines opérations.
- Au précédent budget nous avons voté 395 627.35 €.
- **Le BP 2021 devra prendre en compte les nouvelles subventions selon les opérations d'investissement.**

#### **Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées :**

- Ce chapitre concerne les emprunts nouveaux et cautionnements des locations.
- Au précédent budget aucun emprunt n'était inscrit.
- **Pour le BP 2021, il n'est envisagé aucun nouvel emprunt.**

#### **Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement :**

- Au précédent budget nous avons voté 142 893.90 €.
- **Pour le BP 2021, le virement de la section fonctionnement dépendra du résultat de l'exercice de fonctionnement 2020 après le besoin de financement de la section d'investissement en 2020.**

#### **Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves :**

- Ce chapitre concerne le FC TVA, la taxe d'aménagement et l'excédent de fonctionnement capitalisé (besoin de financement).
- Au précédent budget nous avons voté 212 266.73 €.
- **Le BP 2021 devra prendre en compte le FCTVA pour les travaux réalisés en 2020. Dans ce chapitre figurera en 2021 le besoin de financement de la section d'investissement constaté au Compte Administratif 2020.**

#### **Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections :**

- Ce chapitre concerne essentiellement les dotations aux amortissements.
- Au précédent budget nous avons voté 6 767.42 €.

**Notre objectif sera donc d'avoir un autofinancement maximal et de minimiser les emprunts comme les années précédentes.**

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Evreux

le : 15/03/2021

et publication ou notification

du : 15/03/2021

**Complément de compte-rendu :**

En raison des règles sanitaires dues au coronavirus et compte tenu de la configuration de la salle de la mairie, Monsieur le Maire a demandé que la séance se tienne à **huis clos**. Cette proposition est adoptée à la majorité.

**Approbation du compte rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de séance du 15/01 est approuvé à l'unanimité.

**Points de la séance**

**a) Point travaux**

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal des différents travaux au cours des délibérations.

**Informations et questions diverses.**

Séance levée à: 12:45

Validé par la/le Secrétaire de séance et par le Président de séance.